



La laïcité selon Nicolas Sarkozy

De Latran à Riyad, Nicolas Sarkozy a multiplié les éloges à la foi et les références à la religion dans ses discours, suscitant la polémique sur la place que le président de la République consacre à la religion dans la société et sur sa conception de la laïcité. Retour sur cette « rupture »... à risques.

Alain BONDEELLE, membre du Comité central de la LDH, responsable du groupe de travail « Laïcité »



En deux discours prononcés à Rome dans la basilique du Latran devant les cardinaux de l'Eglise catholique, à Riyad devant les dignitaires musulmans de l'Arabie Saoudite, Nicolas Sarkozy, en qualité de président de la République, a retracé à sa façon l'histoire politique et religieuse de la France, de son identité chrétienne et de la laïcité. L'importance de l'utilisation des médias par les hommes politiques pour imposer leur vision de l'Histoire et, par là, maîtriser le pouvoir, est aujourd'hui un fait impossible à méconnaître ou à négliger. En adoptant cette stratégie, Nicolas Sarkozy veut opérer une rupture complète entre son attitude, ses discours et le rôle qu'il entend jouer, et tout ce qu'ont dit ou fait ses prédécesseurs en matière de relations entre l'Etat, les religions et leurs institutions spécifiques. Selon lui, la laïcité serait un instrument idéologique négatif élaboré pour couper la France de ses racines chrétiennes; pour dénaturer l'événement – selon lui fondateur – de l'identité chrétienne de la France, le baptême de Clovis; pour tenter d'imposer, par l'école publique et son instituteur, une morale laïque qui resterait toujours inférieure à celle qu'enseignent le pasteur ou le curé grâce à l'engagement

religieux de leur vie; ou pour empêcher que l'espérance religieuse dont parle le pape Benoît XVI dans sa récente encyclique réponde à la soif spirituelle d'infini que manifesterait par leur malaise les jeunes des banlieues; ou pour soulever l'indignation quand le président de la République se permet d'évoquer à Riyad « *Dieu au cœur de chaque homme* ». Bref, la laïcité aurait engagé la République dans une perpétuelle réticence ombrageuse envers les religions, et de ce fait, la République n'aurait cessé de les tracasser.

Il n'est pas le premier français ni le premier homme politique de droite à tenir sur la laïcité de tels propos. Mais il est le premier président de la République à refuser – au nom sans doute de l'authenticité – de séparer les deux rôles, celui de l'individu croyant privé et des propos qu'il peut s'autoriser comme tel, et celui du président d'une République « laïque » par sa Constitution, tenu comme tel à la réserve de son expression dans le domaine des religions. Au risque de confondre en lui l'homme privé et le citoyen, il entend donner désormais à la laïcité un caractère positif conforme à la représentation qu'il s'en fait. Par une concurrence dérégulée entre les convictions croyantes, il veut libérer toutes les capacités d'en-

richissement de la vie spirituelle qu'elles peuvent engendrer, sans compter leurs bénéfices sociaux et politiques.

Des catholiques « victimes » de la laïcisation ?



Pour accompagner cette rupture, il a pris soin de se ménager des alliés. En faisant des catholiques dans son discours de Latran les victimes du dispositif de laïcisation, il a trouvé des oreilles attentives. Les représentants et les fidèles d'autres religions peuvent être séduits par ce discours nouveau. D'une manière plus générale, l'avenir incertain, menaçant, la facilité saisie par beaucoup de dresser du monde qui vient un tableau apocalyptique, favorisent le retour des propositions de sens et de salut fondées sur les religions. Les communautés croyantes privées n'ont pas renoncé à l'idée qu'elles détenaient la vérité. Peu importe que l'écart ne cesse de s'accroître entre l'état réel de la société et des mœurs d'une part et les prescriptions des religions d'autre part. En particulier, les effets de l'égalité complète en droits et par le droit entre les hommes et les femmes sont totalement déstabilisateurs pour les trois religions monothéistes et pour leurs anthropologies. Mais cet écart croissant qui nécessiterait, pour être comblé, d'« *oser*

penser le réel» selon l'injonction des Lumières, semble ignoré par le Président.

Les déclarations du Président ont choqué profondément les militants des droits de l'Homme, les militants de la laïcité et, plus généralement, tous ceux qui la tiennent pour l'un des fondements de notre «monde commun». Le Président présente comme des preuves de la nocivité de la laïcité des faits isolés hors contexte: l'identité chrétienne de la France, la souffrance des catholiques et l'anticléricalisme. Longtemps il est vrai, la cérémonie religieuse du sacre à Reims a fondé la légitimité, l'unité et l'autorité politique du royaume sur la religion chrétienne commune du souverain et de ses sujets. Incontestablement les effets des lois de 1901 et 1904 qui concernent les congrégations, la première pour compliquer leur existence, la seconde pour les interdire complètement sous dix ans et contraindre au moins trente mille congréganistes à quitter la France dès 1904, ont laissé des souvenirs douloureux aux catholiques. Enfin, il est exact que la libre pensée nettement antireligieuse a joué un rôle important dans l'élaboration et la mise en place du dispositif de laïcité.

Mais le Président aurait dû alors ajouter qu'avec la Réforme la religion chrétienne s'est divisée, et donc a divisé l'Europe et le royaume. Que dans les guerres civiles «de religion» ainsi déclenchées, toute l'énergie qu'engendre la foi religieuse est devenue un aliment des luttes politiques. La paix civile par l'identité chrétienne de la France est depuis lors fortement mise en question. D'autre part, que ces lois de 1901 et 1904 ont été votées à la suite de l'affaire Dreyfus et du rôle antirépublicain qu'y ont joué les catholiques. Que la loi de 1905, à l'élaboration de laquelle tous participent, est moins mal reçue que les précédentes. Enfin qu'en 1905 aussi, les libres penseurs sont furieux quand Briand exprime avec

Nicolas Sarkozy est le premier président de la République à refuser – au nom sans doute de l'authenticité – de séparer les deux rôles, celui de l'individu croyant privé et des propos qu'il peut s'autoriser comme tel, et celui du président d'une République «laïque» par sa Constitution, tenu comme tel à la réserve de son expression dans le domaine des religions.

force que la «*libre pensée ne sera pas la pensée de la République*». Mais s'il avait ajouté ces compléments, sa présentation aurait été moins convaincante pour ce qu'il entend démontrer.

Par-dessus tout, l'idée que la mise en place d'un dispositif de laïcité a été l'aboutissement d'un long travail, avec ruptures, retournements, combats et qu'il est au cœur de l'histoire politique de notre pays, précisément à cause de la place institutionnelle autrefois centrale de la religion chrétienne, paraît une idée irrecevable par le Président. Cette idée le contraindrait en effet à renoncer à la présentation de la laïcité comme un parti pris anti-religieux.

La configuration laïque est-elle viable ?

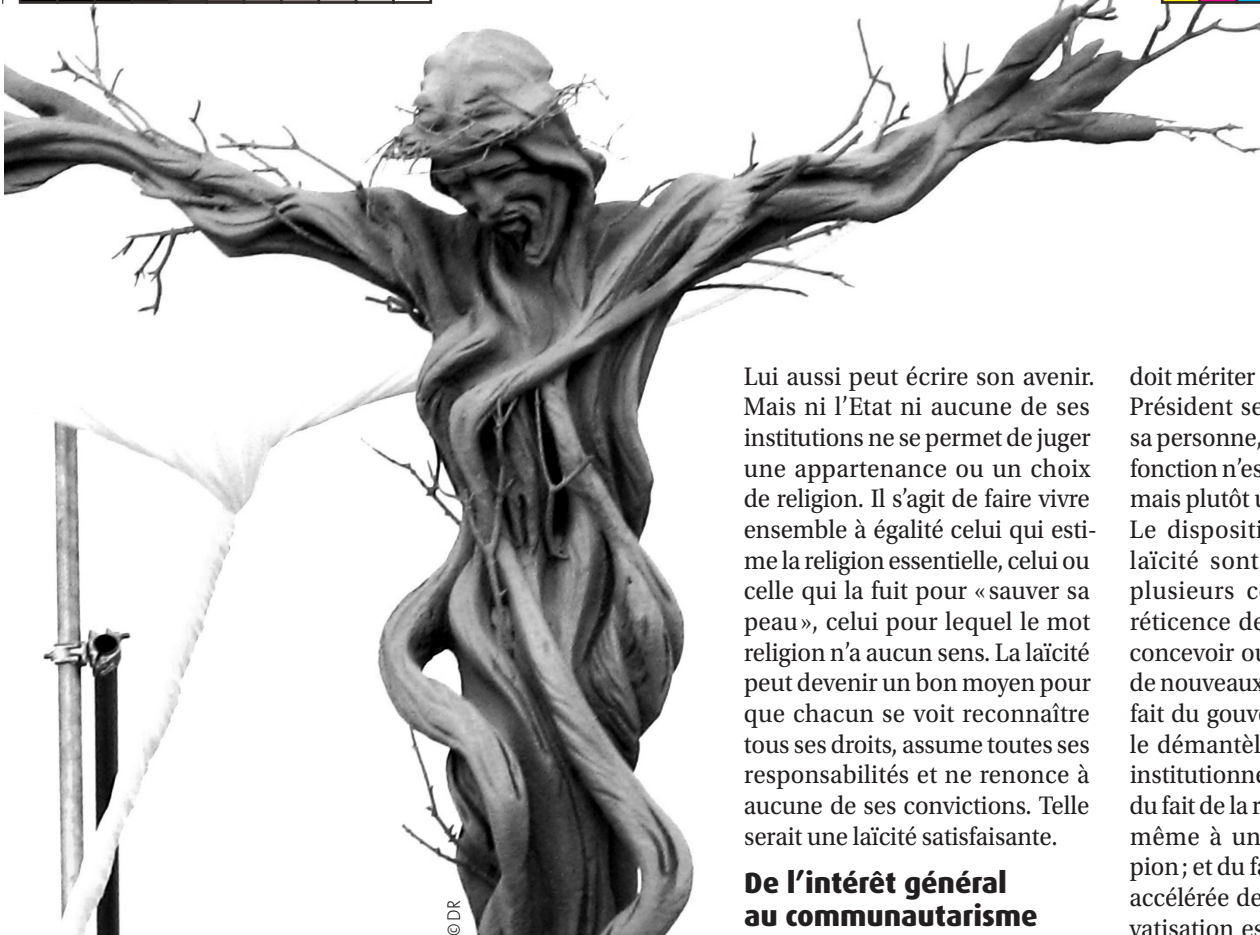
Il serait dangereux de faire de la laïcité un principe dont tout découle nécessairement; comme il serait dangereux de refuser l'idée qu'une réflexion philosophique approfondie ait été indispensable pour sa mise en place. Le simple fait que le mot dans son acception actuelle remonte seulement à 1876 suffit à mettre en garde. Mais il existe bien en France, depuis la Réforme, une lutte sourde idéologique et politique, tantôt ouverte, tantôt souterraine, entre deux positions pour assurer la souveraineté, l'autorité, la légitimité du pouvoir: une position exclusivement civile par la loi et le droit; et une position où la religion est associée au pouvoir, ne serait-ce que par une reconnaissance institutionnelle des religions.

Tout se passe comme si l'Eglise et les catholiques s'étaient sentis injustement chassés, non pas du paradis, mais de leur place au centre de l'Etat par trois événements: la Réforme, puis la Révolution, puis la Séparation. Après chacun de ces épisodes, l'Eglise s'est reconstruite avec force et dynamisme. Mais les catholiques ont eu du mal à reconnaî-

tre leur responsabilité dans les explosions de violence auxquels ces trois épisodes ont donné lieu: soit qu'elles les aient suivis – guerres de religion, guerres de Vendée –, soit qu'elles les aient précédés – les manifestations violemment antisémites qui ont accompagné l'affaire Dreyfus.

Ils ont fini par accepter néanmoins le fait qu'il n'y avait pas deux France, la France catholique et l'autre, mais des Français, catholiques ou non. Les catholiques ne sont pas l'identité de la France, même s'ils y participent. Après les tentatives d'apaisement de l'Edit de Nantes et du Concordat de 1801, l'apaisement de 1905 est réel et advient précisément par une désinstitutionnalisation des religions. La laïcité permet l'atténuation progressive des conflits religieux. Les religions sont définitivement plurielles, particulières, facultatives, privées. Du centre de l'espace public autrefois sacralisé par la religion chrétienne, elles sont reportées à la périphérie, du côté des consciences croyantes. La place est ainsi faite aux irréligieux, aux agnostiques et aux athées, à égalité avec les croyants.

Comme le fait remarquer Claude Lefort après Michelet, le centre de l'espace public est désormais vacant, désacralisé, profane, en devenir. L'avenir n'est pas écrit mais à écrire. Mais cette vacance permet à l'Etat d'assurer la liberté de conscience et d'expression, et de garantir le libre exercice des cultes dans l'espace social. L'Etat ne reconnaît plus les religions comme des institutions liées à lui, ce qui ne l'empêche pas de les connaître. En conséquence, l'Etat s'interdit toute compétence en matière théologique, ce qui permet réciproquement de garantir que l'autorité de l'Etat ne pourra être mise en cause par une religion ou par ses représentants en tant que tels. L'épisode de l'antisémitisme après celui des guerres de religion impose de ne plus essentialiser une religion ou



© DR

une appartenance. Les religions ne sont pas des essences ou des substances d'où viendrait tout le bien ou tout le mal. Les effets politiques et sociaux des religions ne tiennent pas aux religions elles-mêmes, mais aux instrumentalisation dont elles font l'objet.

Le dispositif institutionnel que la laïcité permet de mettre en place apparaît alors comme le moins mauvais des compromis; ce compromis respecte les valeurs de liberté, d'égalité, rend la fraternité possible; chaque individu fait la part entre ses convictions particulières et le minimum de croyances et d'attitudes communes qu'il partage avec tous ceux qui vivent sur le territoire de la République, citoyens ou non, Français ou non. Il participe de la volonté générale, il distingue l'intérêt général des intérêts particuliers et des siens propres. L'Etat républicain et démocratique lui permet de prendre un minimum de distance avec les appartenances héritées, culturelles, linguistiques, religieuses. L'éducation laïque et gratuite, le droit à un minimum de solidarité en matière de santé et de ressources rendent cette émancipation possible: chacun peut choisir comment et avec qui il entend vivre, indépendamment des solidarités familiales ou identitaires.

Ni l'Etat ni aucune de ses institutions ne se permet de juger une appartenance ou un choix de religion. Il s'agit de faire vivre ensemble à égalité celui qui estime la religion essentielle, celui ou celle qui la fuit pour «sauver sa peau», celui pour lequel le mot religion n'a aucun sens.

Lui aussi peut écrire son avenir. Mais ni l'Etat ni aucune de ses institutions ne se permet de juger une appartenance ou un choix de religion. Il s'agit de faire vivre ensemble à égalité celui qui estime la religion essentielle, celui ou celle qui la fuit pour «sauver sa peau», celui pour lequel le mot religion n'a aucun sens. La laïcité peut devenir un bon moyen pour que chacun se voit reconnaître tous ses droits, assume toutes ses responsabilités et ne renonce à aucune de ses convictions. Telle serait une laïcité satisfaisante.

De l'intérêt général au communautarisme

Mais la société actuelle pèse d'un tel poids que chacun cherche à se rassurer en exigeant la reconnaissance de son identité individuelle et de l'identité collective, religieuse ou autre, à laquelle il revendique d'appartenir pour avoir sa place et se protéger. La tradition républicaine, fondée sur l'égalité complète entre les citoyens, répugne au contraire à la reconnaissance d'identités collectives qui menaceraient l'homogénéité et l'unité de la société. La crainte du communautarisme recouvre simultanément deux aspects: l'angoisse légitime d'une dénaturation de la République; et simultanément la négation ou le refus de considérer l'évidence d'une «dis-société», fragmentée de fait, pour certains écrasante et injuste. Selon cette tradition, l'idée même de minorité est irrecevable et donc les minorités de fait deviennent invisibles.

Avec les discours du Président un autre danger se profile: seul existe l'individu privé, ses convictions, son appartenance ou non à une communauté de croyants, ses intérêts; les notions de citoyen, d'espace public, d'intérêt général, de solidarité, et les obligations qui leur sont associées, risquent de paralyser ou de ralentir le dynamisme d'une société tournée uniquement vers la production de richesse dont chacun

doit mériter sa part. Le fait que le Président se refuse à distinguer sa personne, ses convictions et sa fonction n'est donc pas un hasard mais plutôt un signal.

Le dispositif et le principe de laïcité sont donc menacés de plusieurs côtés: du fait de la réticence de leurs défenseurs à concevoir ou à faire leur place à de nouveaux besoins sociaux; du fait du gouvernement actuel par le démantèlement du dispositif institutionnel de laïcité de l'Etat, du fait de la réduction de l'Etat lui-même à une sorte d'Etat-croupion; et du fait de la privatisation accélérée de la société; cette privatisation est en partie l'objectif d'une classe avide d'accaparement des richesses, en partie un phénomène anthropologique qui accompagne l'individualisation. Le risque d'une gestion communautarisée de la société par un Etat réduit n'est plus à écarter. Aucune institution de l'Etat n'est à l'abri et l'école publique laïque, comme les autres services publics, sera soumise à la concurrence. Il est à redouter que la double séparation, celle de l'Eglise et de l'école, et celle de l'Eglise et de l'Etat ne soient simultanément menacées. La séparation de l'Eglise et de l'école garantit cependant l'indépendance de l'élaboration, de l'acquisition des savoirs hors des limites de la religion. Par ailleurs il est curieux de remarquer qu'en 1905 le report de la religion dans le domaine privé garantissait la liberté et l'égalité; et c'est précisément par la privatisation accélérée de la société que la religion effectue son «retour».

Les citoyens, toutes celles et tous ceux qui vivent sur le territoire parviendront-ils à faire d'une laïcité moins institutionnelle un noyau de valeurs suffisamment solide et résistant pour continuer à produire plus de liberté et plus de droits, et qui garantisse l'ensemble? Le défi est de tout faire pour que la laïcité puisse résister et survivre à sa propre désinstitutionnalisation.

